



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE DU 11 JUIL. 2018

Portant
Inscription au titre des monuments historiques d'un ostensor conservé
dans l'église Notre-Dame de la Major à ARLES (Bouches-du-Rhône)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'ostensor désigné ci-après, présente, au point de vue de l'histoire et/ou de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques un ostensor à base rectangulaire sur quatre supports, portant le n° d'inventaire : 13200MBOM92, datant du XIX^{ème} siècle, d'une hauteur de 60 cm et réalisé en argent et vermeil, conservé dans l'église Notre-Dame de la Major, située place de la Major à Arles (Bouches-du-Rhône) et appartenant à la commune d'Arles.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture sera notifié au Préfet du département et au Maire propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le : 11 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pierre DARTOUT